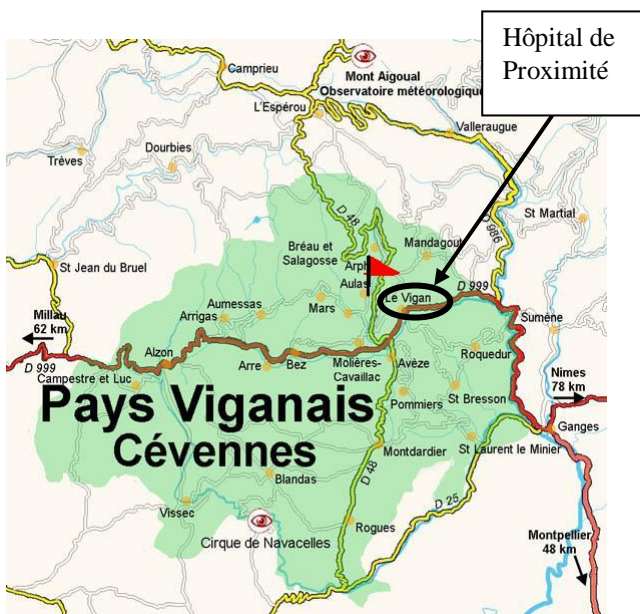


Notre établissement

Des possibilités de prise en charge diversifiées à votre disposition.

- ☞ 14 lits de Soins de Suite et de Réadaptation
- ☞ 16 lits de Médecine dont 3 identifiés Soins Palliatifs
- ☞ 30 lits d'Unité de Séjour Longue Durée
- ☞ 82 lits d'EHPAD (Le Vigan et Sumène).
- ☞ 83 lits SSIAD dont 4 pour personnes handicapées



Le cadre légal

- ✓ **Loi n° 99-477 du 9 juin 1999** visant à garantir le droit d'accès aux soins palliatifs.
- ✓ **Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002** relative aux droits des malades et à la qualité du système de soins
- ✓ **Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005** relative aux droits des malades et à la fin de vie. (« Loi Léonetti »).
- ✓ **Loi n° 2016-87 du 2 février 2016** créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

Dans le cadre de son activité en Soins Palliatifs, l'Hôpital de Proximité Le Vigan dispose d'une Equipe Mobile de Soins Palliatifs.

Celle-ci intervient au sein de l'établissement, mais aussi auprès des structures sanitaires, médico-sociales du bassin Viganais/Cévennes-Vidourle ainsi que dans les cantons de Ganges et de St Martin de Londres.



**Hôpital de Proximité
Le Vigan**



Lits Identifiés en Soins Palliatifs

📍 **29 Avenue Emmanuel d'Alzon
30120 Le Vigan
☎ 04.67.81.61.00**

Qu'est ce que les soins palliatifs et l'Accompagnement ?

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche.

Les lits identifiés en soins palliatifs

Ce sont des lits situés au sein d'un service d'hospitalisation. Ils permettent de répondre à un besoin de prise en charge spécifique, tant au niveau technique que psychologique et sociale.

Votre Admission

La demande doit être faite soit par votre médecin traitant (domicile), soit par le médecin de l'établissement dans lequel vous vous trouvez.

Votre Accueil

Vous serez accueilli dans une chambre individuelle équipée de :

- TV et Téléphone

Votre prise en charge médicale sera assurée par :

- ☞ Le médecin référent du service de médecine.
- ☞ Le médecin de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs, diplômé en Soins Palliatifs.

Une prise en charge pluridisciplinaire pour vous accompagner :

- ☞ Infirmières
- ☞ Aides soignantes
- ☞ Psychologue
- ☞ Assistante sociale
- ☞ Kinésithérapeutes
- ☞ Ergothérapeutes
- ☞ Diététicienne
- ☞ Infirmière et psychologue de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs
- ☞ Bénévoles

L'Accueil de vos proches

Un lit d'appoint pourra être installé auprès de vous, pour vos proches, sauf avis médical contraire.

Ceux ci pourront bénéficier de collations, et s'ils le souhaitent de plateaux repas (modalités à voir en service).

Un petit salon est à disposition au sein du service d'hospitalisation.

Un soutien psychologique peut leur être également proposé.

